

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 4 avril 2019  
Rapporteur :  
Madame Marie-Christine  
COUSTANS**

**N° 27**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/04/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2019  
(accusé de réception du 09/04/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant transférant la convention de la ville de Quimper à Quimper Bretagne  
Occidentale liant l'association 'Les Petits Pas' dans le cadre du transfert de compétence  
intervenu le 1er janvier 2019**

**L'avenant a pour objet la cession de la convention de la commune de Quimper à Quimper Bretagne Occidentale pour la participation au fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents dans les mêmes conditions, ainsi que le prolongement d'un an de la convention et le versement d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association « Les Petits Pas » pour la gestion d'un lieu d'accueil enfants-parents pour l'année 2019.**

\*\*\*

La compétence petite enfance a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à Quimper Bretagne Occidentale. Afin de poursuivre le partenariat avec l'association gestionnaire du Lieu d'Accueil Enfants Parents « Les Petits Pas », il est nécessaire de signer un avenant aux conditions existantes, Quimper Bretagne Occidentale se substituant à la commune de Quimper à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (Laep) « Les Petits Pas » est un lieu de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou des adultes qui en ont la charge. C'est également un espace de parole et de socialisation précoce qui a pour objectif de conforter la relation parent/enfant et dont l'action de prévention est reconnue. Il est situé sur le quartier de Kerfeunteun à Quimper.

La ville de Quimper a signé une convention de partenariat en 2016 pour une durée de 3 ans avec l'association « Les Petits pas » pour le soutien au fonctionnement du lieu d'accueil. Afin de faire coïncider la durée de la convention entre la communauté d'agglomération et l'association sur celle existant entre l'association et la CAF, il est nécessaire de prolonger l'actuelle convention d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

La convention prévoit une participation au fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Les Petits Pas » en lui mettant à disposition des locaux et en versant une aide financière.

Quimper Bretagne Occidentale apportera son soutien financier à hauteur de 10 000 € pour l'année 2019.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder une subvention de 10 000 € à l'association « Les Petits Pas » au titre de fonctionnement pour l'année 2019 ;

2 - d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°3 à la convention entre la ville de Quimper et l'association « Les Petits Pas ».